



Conformité des matériaux et agréments sanitaires

ISO 9001

Cette certification "Conception, Assemblage et Commercialisation de Robinetterie Industrielle", nous identifie comme fabricant au sein des nombreux acteurs du secteur de la robinetterie. Tous nos appareils fabriqués en France proviennent de nos usines de Virey le Grand et Hautvillers certifiées ISO 9001. Chaque appareil est testé et contrôlé unitairement.

ACS (Attestation de conformité sanitaire)

L'Attestation de conformité sanitaire (ACS) est un agrément officiel délivré par la Direction générale de la Santé. L'Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine officialise la liste des matériaux positifs déjà utilisés dans la conception de nos produits (liste positive 4MS).

Agréments sanitaires

Afin de répondre à l'ensemble de nos partenaires et clients, nous avons obtenu de nombreux autres agréments et certifications européennes. Les agréments spécifiques à chacun des produits sont détaillés sur les documents techniques disponibles sur le site web :



KTW (Kunststoffe und Trinkwasser)

L'agence allemande pour l'eau et le gaz, DVGW (Deutsche Vereinigung des Gas-und Wasserfaches), a établi une série de recommandations concernant les matériaux plastiques utilisés pour le transport de l'eau potable, connue sous l'abréviation allemande KTW (Kunststoffe und Trinkwasser). Tous nos produits ayant la certification DVGW répondent aux exigences KTW.

Kiwa Water Marks

Le label de qualité répond aux exigences d'hygiène du gouvernement néerlandais. Ces exigences portent sur les matériaux et produits chimiques dans l'approvisionnement en eau potable et eau chaude du robinet. Des aspects toxicologiques et microbiologiques en plus des polymères et des métaux sont également désormais inclus.

NF

La marque NF – Antipollution des installations d'eau, certifie la conformité de nos produits au règlement NF 045 approuvé par AFNOR CERTIFICATION.

L'application DIGISCO

L'application permet de planifier et simplifier la maintenance et le contrôle des disconnecteurs. Disponible sur digisco.fr, une application web pour planifier les interventions et une application mobile pour remplir les fiches de maintenance et générer des PDF, DIGISCO permet de gagner en efficacité au bureau et sur le terrain.

DIGISCO™
La maintenance simplifiée

Les descriptions, photographies et illustrations contenues dans cette fiche technique sont fournies seulement à titre informatif et ne sont pas contractuelles. Watts se réserve le droit d'apporter toute modification technique ou esthétique à ses produits sans aucun avertissement préalable. Garantie : toutes les ventes ou contrats de vente sont expressément conditionnés à l'acceptation par l'acheteur des conditions générales de vente Watts figurant sur notre site internet. Watts s'oppose ainsi à toute autre modalité, différente ou additionnelle des modalités Watts, quel que soit le support de communication de l'acheteur dans laquelle elle est contenue ainsi que sa forme, à moins d'un accord écrit spécifique signé par un dirigeant de Watts.



Protection des réseaux d'eau potable





EN1717 : "Protection contre la pollution de l'eau potable dans les réseaux intérieurs et exigences générales des dispositifs de protection contre la pollution par retour d'eau"

Pour assurer une sécurité optimale du réseau, le choix de l'ensemble de protection doit correspondre au niveau de risque du fluide et il doit être conforme aux exigences de sécurité sanitaire.

Les fluides sont classifiés par catégories (sur une échelle allant de 1 à 5) en fonction de leur dangerosité pour la santé humaine.

Catégorie 5
Eau ou fluide présentant un danger microbiologique ou viral

Catégorie 4
Eau ou fluide présentant un danger toxicologique

Catégorie 3
Eau ou fluide présentant un certain danger pour la santé du fait de substances toxiques

Catégorie 2
Eau ou fluide ne présentant pas de danger pour la santé

Catégorie 1
Eau potable de référence

Protection du réseau d'eau potable

L'eau est la ressource naturelle la plus précieuse. Longtemps considérée comme inépuisable, la multiplication de nos usages pour les besoins domestiques, agricoles, irrigation ou industriels s'est intensifiée. En 60 ans, notre consommation en eau douce a été multipliée par six. Aujourd'hui plus que jamais, préserver nos ressources naturelles est le défi majeur des décennies à venir. L'eau que nous utilisons chaque jour est distribuée au travers d'un réseau de plus en plus complexe et de canalisations maillées entre elles. Le risque de pollution est important.

Les risques de retour d'eau

Au cours de son exploitation dans un réseau de distribution, l'eau destinée à la consommation humaine est exposée à des variations de débit et de pression. Ces phénomènes peuvent engendrer une inversion du sens normal de circulation de l'eau, sous l'effet de dépression en amont (siphonage) ou de contre-pression en aval (refoulement) : c'est ce que l'on appelle un retour d'eau. L'eau provenant du réseau "contaminé" peut ainsi polluer un réseau destiné à la consommation humaine.

Le siphonage ou la dépression arrive lorsque la pression d'un réseau secondaire est supérieure à celle du réseau public de distribution. Comme par exemple la rupture d'une canalisation, le fonctionnement d'une pompe de surpression, l'ouverture d'une bouche à incendie...

Le refoulement ou la contre-pression arrive lorsqu'une source de pression crée une pression plus importante que la pression fournie par le réseau public de distribution d'eau. Les appareils électroménagers ou les dispositifs situés dans les installations intérieures, tels que systèmes de chauffage ou climatisation sans protection adaptée raccordés au réseau d'eau potable peuvent exercer une pression supérieure à celle de ce réseau. Il peut en résulter une inversion du sens de l'écoulement, donc une pollution.

Les degrés de protection

Selon la EN1717, une grille des ensembles de protection appropriés aux catégories de fluides aide à déterminer le choix possible de l'ensemble de protection à mettre en place.

	Unité de Protection EN 1717	Catégorie de fluides					Norme produit
		1	2	3	4	5	
	Disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable	✓	✓	✓	✓		EN 12729
	Disconnecteur à zone de pression différentes non contrôlable	✓	✓	✓			EN 14367
	Disconnecteur d'extrémité	✓	✓	●			EN 14454
	Soupape anti-vidé d'extrémité combiné avec un clapet de non retour	✓	✓	●			EN 15096
	Soupape anti-vidé en ligne	●	●	●			EN 14451
	Clapet de non retour anti-pollution contrôlable	✓	✓				EN 13959
	Clapet de non retour anti-pollution non contrôlable						Autorisés uniquement pour des applications spécifiques et protection des installations d'eau domestique EN 13959
	Double clapet de non retour anti-pollution contrôlable	●	●				EN 13959
	Double clapet de non retour anti-pollution non contrôlable						Autorisés uniquement pour des applications spécifiques et protection des installations d'eau domestique EN 13959

✓ : Couvre le risque / ● : Couvre le risque si p=atmosphère / ■ : Ne couvre pas le risque

La gamme antipollution parfaitement adaptée à vos installations



Comment éviter les retours d'eau ?

La protection contre les retours d'eau est assurée par la mise en place et l'entretien de dispositifs de sécurité qui constituent des "ensembles de protection contre les retours d'eau". Il existe plusieurs types de dispositifs, utilisant chacun des principes particuliers de fonctionnement et de protection. Une sécurité optimale repose essentiellement sur quatre paramètres :

1. Le choix de l'ensemble de protection contre les retours d'eau en fonction du risque ;
2. La conformité de l'ensemble de protection aux exigences de sécurité sanitaire ;
3. Son emplacement au plus près possible de la source potentielle de pollution ;
4. Son entretien régulier par du personnel qualifié.



Les disconnecteurs à zones de pression réduites contrôlables de type BA protègent les réseaux d'eau potable contre un risque de pollution retour d'eau en interrompant l'alimentation d'eau par auto-vidange et mise à l'égout du fluide de risque jusqu'à catégorie 4.



Les disconnecteurs à zones de pression réduites non contrôlables de type CAa et Cab sont destinés à la protection d'installations en contact avec des fluides de catégorie 3. Ils sont composés de deux clapets de non-retour séparés par une chambre communiquant avec l'atmosphère. Elle permet de séparer les circuits amont et aval en cas de retour d'eau et protéger ainsi le réseau d'eau potable.



Le dispositif anti-siphonage de type HA est conçu pour s'intercaler sur tout robinet de puisage entre le flexible et le nez du robinet. Il protège des retours de fluides de catégories 2/3.



Le dispositif anti-siphonage de type HD permet d'assurer une disconnection entre les flexibles de douche et les robinets mélangeurs. Il protège des retours de fluides de catégories 2/3.



Les clapets antipollution contrôlables de type EA protègent les réseaux d'eau potable contre des retours de fluides ne présentant pas de risque toxique ou microbiologique pour la santé humaine (cat.1 et/ou 2). A l'installation, leur pose doit obligatoirement associer en leur amont immédiat, d'un dispositif d'isolement (robinet arrêt) ainsi qu'un dispositif de contrôle (robinet d'essais) placé sur un bossage amont.



Les clapets de non-retour incorporables de type EB sont des dispositifs de sécurité qui empêchent les refoulements et protègent ainsi le réseau d'eau potable. Ces clapets sont spécialement conçus pour être incorporés dans un produit finis, dont la fonction nécessite une protection de type EA contre les risques de pollution de l'eau potable ou des compteurs d'eau équipés d'un système anti-retour.



Les doubles clapets de non-retour procurent une excellente étanchéité en haute comme en basse pression.



Le clapet casse-vidé de type DA est spécialement conçu pour l'alimentation en surverse. Utilisé en cas de fluide vertical montant. En cas de chute de pression, il empêche l'eau d'être réaspirée dans le réseau d'eau potable. Protection de fluide de catégorie 3.

Qui est responsable ?

Tous les acteurs des installations en eau, du concepteur à l'installateur ainsi que le propriétaire de l'installation engagent leur responsabilité à des niveaux différents. L'arrêté du 10 septembre 2021 relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau vise à définir les situations requérant la mise en place des dispositifs de protection contre ces pollutions. Il précise également les prescriptions techniques applicables à ces dispositifs, leurs fréquences et modalités d'entretien ainsi que le partage des responsabilités dans la mise en œuvre de ces prescriptions.